

AVIS SUR LES PRINCIPES DEVANT GUIDER LA
RÉPARTITION DES MESURES MINISTÉRIELLES SUR
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION (TIC) 2020-2021

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

11 septembre 2020

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Le 22 juin dernier, le CSSDM présentait la documentation soumise à la consultation aux représentants de l'Alliance dans le cadre des travaux du Comité pédagogique de consultation (CPC) par le biais de sa représentante du Service des technologies de l'information (STI). Pour la deuxième année consécutive, seuls les principes devant guider la ventilation budgétaire ont été présentés. Le CSSDM justifie cette approche par la possibilité d'acheminer plus tôt les sommes dans les milieux, prévoyant l'approbation par ses instances de la ventilation proposée en septembre plutôt qu'en novembre/décembre. L'Alliance reconnaît que cette démarche rendra vraisemblablement disponibles les ressources plus rapidement, mais exige malgré tout que leur ventilation lui soit soumise le plus vite possible aux fins de vérification, l'objectif de l'Alliance n'étant pas de signer un chèque en blanc au Centre de services scolaire en acceptant de procéder de la sorte.

Les principes devant guider la ventilation des mesures ministérielles portant sur les technologies de l'information et de la communication proposés sont les suivants :

1. Priorisation du rehaussement du parc informatique en fonction des besoins des élèves et des enseignants;
2. Maintien de l'accélération du rehaussement du réseau sans fil;
3. Maintien de la priorisation 2019-2020 soit :
 - i. Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements
Représente environ 400 postes
 - ii. Acquisition d'écrans interactifs (EI) et portables
Représente environ 90 écrans interactifs
 - iii. Maintien de l'entretien centralisé des TNI/EI
Représente un coût annuel de plus de 180 000 \$

L'Alliance approuve ces trois principes sous réserve de ce qui suit.

D'une part, il faudra que le CSSDM s'assure de la pérennité des montants alloués en vertu des règles budgétaires édictées. Le devancement et la décentralisation annoncés en CPC des fonds alloués pour les ensembles numériques permettront vraisemblablement de fournir aux enseignantes et enseignants les ressources nécessaires dont ils ont besoin pour faire leur travail en contexte de pandémie. L'Alliance demande par contre au Centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du MEES pour une bonification de ces montants pour les années ultérieures afin de mieux contrer l'obsolescence des outils technologiques.

D'autre part, il est clair pour l'Alliance que le CSSDM doit continuer de s'occuper des éléments concernant les infrastructures, les achats regroupés et les réseaux alors que les enseignantes et enseignants doivent pouvoir décider de ce dont ils ont besoin pour enseigner, et ce, surtout devant les défis majeurs qui attendent les enseignantes et enseignants cette année. À notre avis, les principes proposés sont en phase avec cette position. Nous nous attendons donc de l'employeur qu'il soit plus que jamais véritablement à l'écoute des profs afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des élèves.

Enfin, la ventilation budgétaire TIC devra nécessairement inclure à la fois une bonification du soutien assuré par les techniciennes et techniciens à l'emploi du Centre de services scolaire et des mesures pour assurer le plus rapidement possible l'efficacité du réseau sans fil disponible, dont l'échéancier du rehaussement est malheureusement confus. L'an passé ce dernier chantier était évalué sur un horizon de 5 à 7 années, alors qu'il était cette année évalué à 11 ans sans priorisation. Dans le contexte actuel, le maintien de l'accélération de son rehaussement constitue donc un principe tout à fait pertinent, voire fondamental. Il en va de la capacité des enseignantes et enseignants de travailler en toute autonomie professionnelle et de la qualité de l'enseignement dispensé par le CSSDM. Il faudra donc non seulement que le Centre de services scolaire s'assure que son réseau sans fil et son parc informatique soient fonctionnels le plus rapidement possible dans l'ensemble de ses établissements, mais également de sa capacité à répondre sans délai aux imprévus qui pourraient venir ébranler la continuité de l'enseignement.